



Le 4 décembre 2024

**PAR COURRIEL**

**François Ramsay**

Vice-président – Affaires corporatives,  
juridiques et réglementaires et chef de la  
gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
[Responsable.Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable.Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0559**

Bonjour,

La présente a pour objet le suivi de votre demande reçue le 5 novembre dernier et visant à obtenir :

*« Tous documents, incluant courriels, pièces jointes des courriels, études, rapport, analyse, cartes, etc, qui concernent un tracé ou une proposition de tracé pour de nouvelles lignes de transport d'énergie sur le territoire de la région administrative du Bas-St-Laurent entre 2019 et aujourd'hui. »*

(Transcription intégrale)

En réponse à votre demande, nous vous invitons à consulter la page web d'Hydro-Québec sur le projet « Raccordement à 230 kV du parc éolien Canton-MacNider » à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/projets/canton-macnider/> Vous y trouverez les documents pertinents, disponibles pour consultation :

- Bilan de la consultation sur le tracé à l'étude :  
<https://www.hydroquebec.com/themes/projets/canton-macnider/pdf/bilan-periode-dinformation-et-de-consultation-cantonmacnider-fevrier-2024.pdf>
- Info-projet - Raccordement à 230 kV du parc éolien du Canton-MacNider :  
<https://www.hydroquebec.com/themes/projets/canton-macnider/pdf/info-projet-macnider-consultation-publique-parcs-eoliens.pdf>

Par ailleurs, six (6) projets ont été retenus en 2021, pour lesquels des tracés ou propositions de tracé sont en cours.

1. Haute-Chaudière;
2. Forêt-Domaniale;
3. Pohénégamook-Picard-St-Antonin-Wolastokuk;
4. Madawaska
5. Canton-MacNider;
6. Mesgi's Igjus's'n 2.

Vous trouverez la carte indiquant la localisation des projets éoliens mentionnés à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/themes/projets/canton-macnider/images/carte-emplacement-des-installations.jpg>

Quant aux autres documents visés par votre demande, soit les courriels, pièces jointes des courriels, études, rapport, analyse, carte, etc., ils ne peuvent vous être communiqués suivant les articles 14, 21 à 24, 27, 29, 37, 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En effet, il s'agit en substance d'analyses, d'avis, de recommandations ainsi que d'autres renseignements de nature confidentielle dont la communication pourrait comporter des enjeux économiques et de sécurité.

D'autre part, pour en savoir plus sur l'évolution du réseau de transport principal, vous pouvez consulter le document « Transporter l'énergie de nos ambitions » à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/data/projets/renforcement735kv/transporter-lenergie-de-nos-ambitions-evolution-du-reseau-de-transport-principal.pdf>

Veillez également noter que d'autres lignes (telles que celles mentionnées dans ce [communiqué de presse](#)) sont au stade d'avant-projet et qu'il n'y a donc pas encore de tracé ou proposition de tracé. Vous pouvez suivre les développements du projet en consultant la page suivante : <https://www.hydroquebec.com/projets/renforcement735kv/axe-appalaches-bas-saint-laurent.html>

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.